



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Jeu « Gagne tes places pour We Love Green 2026 »

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société GENERALI FRANCE, société anonyme au capital de 341 059 488 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 793 089, dont le siège social est situé TSA 70100 – 75309 Paris Cedex 09 (ci-après « l’Organisateur »), organise un jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé :

« Gagne tes places pour We Love Green 2026 ».

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d’un compte personnel sur le réseau social Instagram. Le Jeu se déroule exclusivement sur Instagram.

Sont exclus de la participation :

- les collaborateurs de l’Organisateur ;
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l’organisation du Jeu.

Une seule participation par personne (même compte Instagram) est autorisée pendant toute la durée du Jeu.

### ARTICLE 3 – DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroule du 28 avril 2026 au 4 mai 2026 inclus.

La date limite de participation est fixée au 4 mai 2026 à 23h59. Toute participation effectuée après cette date et heure ne sera pas prise en compte.

### ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s’effectue exclusivement via le réseau social Instagram.

Pour participer, les participants doivent :

- Liker le post officiel annonçant le Jeu, publié sur le compte Instagram officiel de Generali France ;
- Commenter le post en :
  - taguant la personne avec laquelle ils souhaitent venir au festival (leur « +1 ») ;
  - indiquant leur line-up rêvé composé de trois (3) artistes.

Toute participation incomplète, non conforme ou frauduleuse ne pourra être prise en compte.

## ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté d'un lot unique :

Un (1) gagnant remportera des places pour le festival We Love Green 2026, lui permettant de venir avec la personne de son choix.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, aucun échange ni remboursement, ni contrepartie financière ou autre lot.

## ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort aura lieu le 5 mai 2026.

Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram par l'Organisateur. Son identité pourra être annoncée sur les réseaux sociaux officiels de Generali France.

À défaut de réponse du gagnant dans un délai de 72h après le premier message privé envoyé, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

## ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet et du réseau social Instagram.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique, d'interruption de service, de bug ou de tout autre événement indépendant de sa volonté empêchant la participation au Jeu.

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram.

## **ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées exclusivement à l'Organisateur pour les besoins de la gestion du Jeu et de l'attribution de la dotation.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

## **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet de Generali France ou via le lien indiqué depuis le post Instagram du Jeu.